

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [landryma-cspaysbleuets-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/54109bad5628b3013c14a150>

Date d'obtention : 2026-03-02 15:16:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens de la méthode d'intervention SEXTO, c'est surtout que c'est une procédure étape par étape, qui nous guide quand une situation arrive. Je retiens aussi que c'est une collaboration entre l'école, la police et le DPCP. Un point important, c'est l'intervention rapide pour limiter la propagation du contenu. L'objectif est d'agir vite pour réduire les impacts sur les jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va changer mes futures interventions parce qu'elle me donne un cadre clair et rassurant. Comme TES en milieu scolaire, je vais probablement être une des premières personnes vers qui un jeune va se tourner. Maintenant je me sens mieux outillée pour réagir avec calme. Elle m'aide aussi à mieux analyser les situations. Je vais prendre le temps d'évaluer l'intention, le consentement, la diffusion et les impacts, pour intervenir de façon plus juste et adaptée. Je vais être encore plus dans l'approche éducative et la responsabilisation, plutôt que dans la peur des conséquences légales.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lors de mes futures interventions, je vais faire particulièrement attention à l'accueil. Les élèves peuvent déjà se sentir gênés, coupables ou inquiets, donc je veux m'assurer d'offrir un espace sécuritaire où ils peuvent parler sans avoir peur d'être jugés. Je vais aussi porter une attention particulière à la notion du consentement et au rapport de pouvoir. Est-ce que le partage était volontaire ? Est-ce qu'il y a eu de la pression, manipulation ou intimidation ? Ça va orienter mon intervention. Être également attentive à la rapidité d'action pour limiter la diffusion du contenu, parce que chaque minute peut faire une différence.